

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 4

Artikel: Tour d'horizon franco-suisse
Autor: Salis, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TOUR D'HORIZON

franco-suisse

Extraits de l'allocution prononcée à la 33^e assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

par

M. Pierre de Salis

Ministre de Suisse en France

Si l'année 1949 a été prodigue en décisions économiques, non seulement sur le plan général mais aussi dans le secteur des relations franco-suisses, 1950 a été caractérisée par un changement de la conjoncture tel que nous n'en avons pas enregistré de plus rapide et de plus conséquent dans ses répercussions directes et indirectes, tant sur le plan de l'économie internationale que sur celui de nos économies nationales française et suisse.

On se souvient, en effet, que pendant les six premiers mois de 1950, le volume des affaires avait accusé un certain ralentissement qui, de proche en proche, avait gagné plusieurs secteurs de l'économie.

Cette évolution qui, en Suisse, dans la plupart des cas, s'était traduite plutôt par une normalisation des conditions de production que par une stagnation proprement dite des affaires, avait néanmoins placé les chefs d'entreprises, sinon devant des problèmes nouveaux, mais devant des tâches nouvelles : rationalisation de la production, compression des prix de revient aux fins d'assurer l'écoulement des produits sur les marchés où l'acheteur avait repris ses droits.

Dès le début du second semestre, l'économie suisse a suivi la tendance générale d'une reprise et d'une accélération de l'activité industrielle : afflux de commandes, plein emploi, pénurie de matières premières, de main-

d'œuvre qualifiée, accroissement souvent sensible des délais de livraison, etc.

L'année 1950 a été pour la France caractérisée par la stabilisation de son économie et de sa monnaie. L'amélioration substantielle de sa position dans le commerce extérieur lui a permis d'assouplir la réglementation à l'importation, de prendre des mesures de nature à encourager les investissements étrangers et de promouvoir les mouvements touristiques. Ainsi qu'on le sait, la France a acquis dans le commerce avec les pays européens, membres de l'O. E. C. E., la position de crééditeur.

Cette évolution, si caractéristique, montre de quels redressements est capable l'économie, quel est son dynamisme lorsqu'elle n'est point paralysée et lorsque, ce faisant, elle est en mesure de s'adapter aux circonstances nouvelles.

Après avoir ainsi rapidement esquissé l'évolution de la conjoncture économique en Suisse et en France au cours de 1950, M. de Salis a montré ses répercussions dans le domaine des échanges entre les deux pays. Avec la stabilisation de la situation économique et financière française, avec la fixation d'une parité de change plus réelle, il a été possible, non seulement de réaliser la normalisation des échanges de biens et de services

franco-suisses, mais encore de leur redonner leur aspect et leur structure traditionnels. Abordant le problème de la libération des échanges, l'orateur a poursuivi :

Si cette évolution vers l'affranchissement des échanges d'innombrables obstacles est réjouissante et si la Suisse ne peut qu'y applaudir, il n'en reste pas moins qu'elle a été, à réitérées fois, amenuisée dans ses conséquences pratiques.

C'est ainsi que l'abolition des restrictions quantitatives a été souvent suivie de la mise en vigueur de droits de douane pesants, sinon prohibitifs, réduisant parfois à néant le bienfait escompté de la libération des échanges. Nous devons le regretter d'autant plus puisqu'il s'agit, en l'espèce, de l'importation de produits de qualité et de prix généralement élevés, en provenance d'un pays qui pratique une politique tarifaire modérée.

Par ailleurs, et sacrifiant trop au schéma, l'O. E. C. E., à laquelle on doit l'initiative de cette libération des échanges, a cru devoir poursuivre la règle de la *non-discrimination qualitative*, en d'autres termes a constraint les pays membres à établir et à appliquer, chacun d'eux vis-à-vis de tous les autres, une liste uniforme des marchandises soustraites au contingentement. De la sorte, non seulement la loi fondamentale et naturelle dans la vie économique, celle de la réciprocité, a été négligée, mais, ce faisant, et ce qui plus est, la valeur économique des listes de libération, par le choix de produits d'importation mineurs pour le commerce intra-européen, en a été diminuée substantiellement. Il ne pouvait en être autrement puisque l'on était contraint par une transposition erronée de la clause de la nation la plus favorisée, de traiter le partenaire libéral comme le partenaire protectionniste.

L'on comprendra qu'au vu de ces expériences il n'ait pas été possible aux autorités fédérales de souscrire à cette deuxième règle, celle de la non-discrimination dans le secteur des marchandises restant soumises au régime du contingentement. Sous des abords séduisants, elle ne peut avoir pour conséquence que de réduire quantitativement les contingents d'importation au plus petit commun dénominateur. Elle deviendrait rapidement, l'expérience nous le prouve, un nouveau paravent au protectionnisme toujours vivant.

Ainsi qu'on le voit, ce n'est que par un mariage raisonnable des institutions du *bilatéralisme commercial*, notamment de sa règle fondamentale de la réciprocité et de celles d'un *multilatéralisme monétaire*, que l'on pourra entreprendre sûrement et sainement la nécessaire et progressive libération des échanges commerciaux et des transactions financières.

Si s'installer dans le bilatéralisme est une grave erreur, adopter le multilatéralisme, en ignorant ce qu'on entend exactement par ce système, ce qu'il signifie traduit dans les faits et ce qu'il peut réaliser dans la pratique eu égard à la situation économique et monétaire européenne, c'est non seulement nourrir une illusion, c'est aller au devant de cruels déboires, c'est, enfin, rendre plus difficile — pour ne pas dire impossible — le passage à des institutions plus libérales, prémisses nécessaires d'un réel multilatéralisme.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici le voeu que la France et la Suisse conjugueront leurs efforts, à l'avenir, d'une part pour restaurer l'image traditionnelle de leurs échanges — en revalorisant des livraisons suisses telles que le fromage et l'horlogerie — d'autre part pour leur assurer une saine expansion, contribuant de la sorte efficacement au développement de l'économie européenne.

EN dépit des courants contraires engendrés par les événements de Corée, dont vous suivez le développement non sans inquiétude, les autorités fédérales entendent rester fidèles, tant que la situation générale le permettra, et dans la mesure où le comportement de nos partenaires commerciaux le justifiera, à la politique de la porte ouverte.

Cela étant admis, les commerçants et industriels ne manqueront pas d'exprimer leur surprise en constatant la contradiction qui pourra apparaître entre les diverses mesures que nos autorités seront, le cas échéant, conduites à prendre, entre autres politique libérale à l'importation et surveillance de l'exportation, contradiction forcée, reflet de l'état des relations économiques internationales présentement en équilibre instable.

Une mesure prise en appelle une autre, avec une cadence aussi logique qu'implacable.

Pour combattre les difficultés inhérentes à cet état de choses, pour en limiter les inconvénients inévitables, il importe, encore plus que par le passé, animés, avec nos partenaires français, d'une volonté tenace de coopération économique, de ne négliger ni effort ni peine pour consolider et développer les échanges de biens et de services, ainsi que le mouvement de personnes dans les relations franco-suisses.

Je ne doute pas que la Chambre de commerce suisse en France ne puisse apporter, comme jusqu'ici, sa précieuse contribution à l'accomplissement des tâches dévolues à la représentation des intérêts suisses en France.

